

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE AUX MEDIAS CONCERNANT LA VOTATION POPULAIRE
DU 27.09.09**

Avec un OUI, assurer l'AI et l'AVS

La SEC Suisse dit OUI au financement additionnel de l'assurance invalidité soumis en votation le 27 septembre. Le soutien financier des personnes handicapées est une tâche centrale de l'État et son financement doit reposer sur une base solide. Avec ce projet, l'AVS sera également libérée de la charge de l'AI et de ce fait garantie.

Pour la SEC Suisse, il n'existe pas d'alternative raisonnable à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Certes, le relèvement – toutefois limité dans le temps – des impôts sur la consommation est regrettable, mais l'augmentation est faible et ne sera pas vraiment ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Mais avant tout, ces pour-mille de la TVA sont nécessaires pour garantir les assurances sociales AI et AVS. Sans cet apport financier, les dettes de l'AI continueront à grandir. Finalement ce seront les prestations fournies non seulement aux personnes handicapées qui seront menacées, mais également les rentes AVS si l'on sait que l'AI déficitaire doit puiser dans le fonds de compensation de l'AVS.

Avec un OUI au financement additionnel, l'AI n'est pas encore définitivement garantie, mais c'est une étape importante faite dans le sens d'un assainissement. Les opposants au projet font essentiellement valoir l'argument qu'il y a des abus réels ou présumés. De tels abus sont à exclure autant que possible, mais ils existent dans toutes les assurances. Les opposants veulent limiter l'accès à l'AI en maintenant un autre sous-financement et en diminuant les prestations. Assurer le soutien financier des personnes handicapées devrait être une évidence pour un des pays les plus riches du monde. Savoir qu'en cas d'invalidité on peut bénéficier d'une certaine garantie financière, constitue une part importante de la qualité de vie de chacun de nous.

Neuchâtel, le 17 septembre 2009

Pour toute question complémentaire Luc Python, secrétaire central pour la Suisse romande, 079 355 45 89
Mario Fehr, conseiller national, Président SEC Suisse, 079 734 54 39

Date 17 septembre 2009

Communiqués de presse www.secsuisse.ch/presse
